

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 4
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 28/03/25
Date d'affichage : 28/03/25

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 001-210101366-20250410-25018-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, M GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien, et VARLET Geoffroy.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUSSE Céline et M DREYFUS Eric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25018 : Demande de subventions

L'association du CSFS (Centre Sauvegarde Faune Sauvage) dont le siège est à Montagnole (73) a pour objet centre de soins de la faune sauvage.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 22 janvier 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte le CERFA de demande de subvention et la fiche explicative du centre.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De ne pas accorder à l'association du CSFS une subvention

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 10 avril 2025

Le Maire,

Dominique BOYER

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

